

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

VOL. 5.

JUIN 1896

No. 6.

ANNALES

— DU —

Très-Saint Rosaire

*Ave, gratia plena,
Dominus tecum.*

BULLETIN MENSUEL

Publié en collaboration,
Avec l'approbation de l'Ordinaire

Imprimées au Cap de la Magdeleine, Co. Champlain, (Canada)
Rév. L. E. DUGUAY, Ptre., Gérant

ANNALES DU TRES-SAINT ROSAIRE

PUBLICATION MENSUELLE.—RÉDIGÉE EN COLLABORATION

Directeur-Propriétaire et Gérant ;

L. E. DUGUAY, Curé,

CAP DE LA MAGDELEINE.

SOMMAIRE :

Légende.—Montagne des Béatitudes.

I. La Vierge Marie, Reine du T. S. Rosaire.

II. Les Sanctuaires du T. S. Rosaire.

III. Reliques Insignes.

IV. Faveurs obtenues.

ABONNEMENT.—Payable à l'avance.—

CONDITIONS : Le prix de l'Abonnement pour toute personne qui reçoit son Numéro directement par le poste : EST DE 35 CENTIMS.

Avantages.—Pour toute personne qui reçoit plusieurs exemplaires, sous une seule enveloppe, le prix de l'Abonnement : est de 25 centims.—De plus, le treizième appartient à la personne qui reçoit plus de 12 exemplaires, également sous une seule enveloppe.

Toute personne qui s'abonne dans le cours de l'année a droit à tous les Numéros déjà parus dans le cours de cette même année.

Faveurs Spirituelles.—Deux Messes seront célébrées chaque semaine, à l'intention des Abonnés pour tous les Membres de leur Famille, Vivants et Défunts; ils auront, en outre, une part spéciale aux Prières qui se disent, chaque jour en commun, dans le Sanctuaire.

CORRESPONDANCES.—Pour toutes correspondances, s'adresser à " M. le Gérant des Annales du T. S. Rosaire ", Cap de la Magdeleine Co. Champlain.

DECLARATION.—Pour nous conformer au décret d'Urbain VIII nous soumettons entièrement à la sainte Eglise l'appréciation de faits merveilleux, etc., rapportés dans nos Annales.

ANNALES DU T.-S. ROSAIRE



MONTAGNE DES BÉATITUDES

LEGENDE

Le Mont-des-Béatitudes se trouve à *quatre* heures de marche, allant de Nazareth à Tibériade.

Le long de la route, on rencontre la Fontaine de la Sainte Vierge, en sortant de Nazareth, et on arrive en une heure et quart à *Cana*, en Galilé. De *Cana*, on continue la marche, encore assez longue, on traverse le Champ des Epis,..... et on arrive à la

MONTAGNE DES BÉATITUDES.—C'est là, sur cette Montagne, que notre divin Maître prêcha l'admirable *sermon des huit Béatitudes* ! C'est là aussi que Notre-Seigneur enseigna le Pater à ses disciples.

Ce lieu, dans notre histoire, est tristement célèbre par la désastreuse bataille d'Hattine qui mit fin au royaume Latin en Palestine (1187).

Le Mont-des-Béatitudes ou Koroun-Hattine, ainsi que l'appellent les indigènes, ne s'élève guère à plus de 160 pieds au-dessus de la plaine. Son plateau peut avoir environ 300 pieds de long. Les deux extrémités se terminent chacune par une petite éminence, et c'est ce qui lui a fait donner le nom de Koroun-Hattine (les cornes d'Hattine). On remarque sur cette colline quelques débris de construction que certains auteurs croient être les restes d'une Chapelle (Extrait du GUIDE IND.).

LES ANNALES DU T.-S. ROSAIRE

Publication Mensuelle, rédigée en Collaboration

SIXIÈME NUMÉRO.—JUN 1896

I

La Vierge Marie, Reine du T.-S. Rosaire

MARIE DANS LA SAINTE ÉCRITURE

Marie dans l'Exode

Le Sinaï : Description, (suite).—Un tombeau de Beni-Hassan nous représente dans tous ses détails la fabrication du fil et le tissage tels que les femmes israélites avaient dû l'apprendre sur les bords du Nil.

Les Egyptiens ou bien ne connaissaient pas la quenouille ou bien ne l'employaient que rarement. Ils se servaient presque exclusivement de fuseaux en bois, courts et surmontés d'une tête lenticulaire en plâtre : une ouvrière habile maniait deux fuseaux à la fois. Le fil allait d'ordinaire retomber directement dans un petit vase destiné à le recevoir. Souvent il passait d'abord par-dessus l'épaule de la fileuse, ou par la fourche d'un pieu fixé en terre, et qui tenait tant bien que mal la place de la quenouille. Pour les fils forts, on se contentait d'une torsion soigneusement faite : cette première opération portait deux noms, *tirer* ou *tordre*. Quand on voulait obtenir des qualités plus fines, on soumettait ce fil à une seconde

opération qu'on appelait le *roulage*. Des mains de la fileuse de fin, le fil passait entre celles de plusieurs femmes accroupies, qui l'arrondissaient et le lissaient, en le frottant sur une large pierre avec un morceau d'une substance dure dont je ne puis déterminer la nature. C'était le *lissage*. Une dernière main mettait le fil en peletons ou en écheveaux, et c'était l'*enroulage*. Le tissage se faisait sur un métier des plus simples, quelquefois vertical, comme ceux dont on se sert encore aux Gobelins, le plus souvent horizontal. Le nombre des ouvriers travaillant à la même pièce varie d'un à quatre. Hérodote avait observé qu'au lieu de pousser la trame en haut, comme les autres peuples, ils la poussaient en bas : c'était le procédé habituel, mais il souffrait quelques exceptions. Les pièces étaient tantôt unies et d'une seule couleur, tantôt garnies de franges à l'ex rémité, tantôt formées de bandes de couleurs alternées.—Les femmes israélites qui filèrent et tissèrent au Sinai les étoffes pour le Tabernacle en avaient appris l'art en Egypte et devaient procéder comme les Egyptiennes.

On retrouve encore aujourd'hui en vigueur, dans la péninsule *sinaïtique*, quelques-unes des prescriptions ou des coutumes de la loi mosaïque, en particulier celles qui concernent le *meurtre* et le *vol*. Comme parmi les tribus du désert il n'y a pas d'organisation politique, point de pouvoir central, il est impossible de punir, par des moyens semblables à ceux qu'on emploie dans nos sociétés, les crimes commis de tribu à tribu. Les tribus d'Israël, jusqu'à l'établissement de la monarchie, n'ayant guère plus de centralisation

et de dépendance réciproque que les tribus bédouines, devaient naturellement se servir de procédés analogues pour la répression des attentats contre la vie ou la propriété.

Le meurtre, dans la loi mosaïque, est puni par la mort du coupable ; mais ce qui la caractérise, c'est que le meurtrier doit être tué par la main du plus proche parent de la victime, par le *goël* ou le vengeur du sang (1).

C'est ce qui se pratique encore aujourd'hui au Sinaï : " Les crimes sont très rares dans la péninsule, dit M. E. H. Palmer, et les Bédouins n'ont pas de code criminel proprement dit. En cas de meurtre ou d'homicide, la vengeance ou querelle du sang est obligatoire. Parmi les enfants d'Ismaël, la terrible prescription de l'ancienne loi est toujours strictement observée : " Quiconque versera le sang de l'homme, son sang sera versé. " Mais par suite même de la rigueur de la vengeance, l'homicide est plus rare dans le désert que dans les pays civilisés.

Cette dernière remarque est digne d'attention. On a plus d'une fois prétendu que la loi de Moïse était d'une sévérité excessive, et l'on a, en particulier, trouvé trop rigoureuse la loi du Talion ; mais on doit juger de la bonté des lois par les effets qu'elles produisent. Si des prescriptions comme celles de l'Exode

(1) Ces traditions sont restées également gravées encore profondément dans le cœur de nos populations Latines de l'Orient : et les Missionnaires, surtoit dans certaines localités, doivent lutter parfois contre ces inclinations sanguinaires. Il y a quelques années, un jeune Néophite, échappant à la surveillance de ses proches, partit de nuit, à pied, et fit plus de vingt lieues pour aller venger le meurtre d'un de ses parents, en redemandant *sang* pour *sang*.

ont pour résultat de diminuer le nombre des crimes et de contenir des natures farouches comme celles des enfants du désert, au point que l'on y vit plus en sécurité qu'au milieu de l'Europe, qui donc osera reprocher au Législateur Hébreu de s'être montré impitoyable envers un petit nombre de coupables, pour diminuer le nombre des criminels, dompter des hommes ardents, aux passions violentes, et mettre en sûreté la vie des innocents ?

Le vol.—Quand un vol est commis, la restitution est obligatoire. La croyance populaire que tous les Arabes sont des brigands et des assassins est tout à fait fautive en ce qui concerne les Bédouins du Sinai (1). Sans doute, quand on traite une affaire, ils ne se font pas scrupule de mentir et d'employer tous les moyens possibles pour tromper ; mais quand on a conclu, la parole donnée est sacrée. De même quand on leur confie des personnes ou des choses, leur fidélité et leur bonne foi sont irréprochables. Si on laisse au milieu du désert, sans aucune garde, des provisions de vivres, des vêtements ou autres objets précieux, on est à peu près sûr qu'ils seront aussi respectés par les passants que si on les avait avec soi.

Les soins domestiques.—Aux femmes sont confiés tous les soins domestiques : elles préparent les repas, tissent les vêtements pour toute la famille et sont chargées de moudre le grain. Les meules de pierre primitives dont elles se servent pour moudre leur grain sont indubitablement semblables à celles qu'em-

(1) Elle est également exagérée pour ce qui concerne les Bédouins des confins de la Palestine et du reste de l'Arabie, comme nous le verrons plus loin.

ployaient les enfants d'Israël pour moudre la manne. Dans la matière des *sandales* que portent les hommes, on doit probablement reconnaître les peaux de mouton dont on confectionna le Tabernacle. Les rites du sacrifice des bœufs et des boucs, l'aspersion du sang, la circoncision, la réclusion des femmes pendant quarante jours après la naissance d'un enfant, la prohibition de la chair de certains animaux comme nourriture, les cérémonies du mariage, etc., sont encore aujourd'hui les mêmes chez les Bédouins du Sinaï que chez les Hébreux. La constitution actuelle des tribus et des Scheiks ressemble tout à fait à celle que Jéthro conseilla à Moïse d'introduire parmi son peuple."

II

Les Sanctuaires du T. S. Rosaire

Le troisième Mystère du T. S. Rosaire

B. thléem :—*La Venue du Messie* (suite) — Mais c'était au milieu de Rome que l'avènement du Messie devait être surtout proclamé : Auguste était monté aussi haut qu'il est possible à l'homme. Le sénat, cette assemblée de rois, était devenu le premier de ses courtisans ; pour attacher une nouvelle gloire à son manteau de pourpre, il avait voté au César auguste et immortel une statue, dans les temples, et l'encens réservé au culte des dieux. Le sage empereur, comprenant qu'il n'était qu'un homme, refusa des honneurs usurpés. Il fit appeler une de

ces sybilles aux décisions desquelles les maîtres du monde soumettaient quelquefois les plus importantes affaires. Seul avec la Pythonisse dans un appartement isolé du palais, il lui demanda s'il devait naître dans la suite des âges un homme plus grand que lui. Ce jour était précisément celui de la naissance du Seigneur. La Sybille, attentive, consultait d'antiques oracles pour satisfaire la curiosité impériale, lorsque, vers midi, le disque du soleil parut entouré d'un cercle d'or au milieu duquel on distinguait une Vierge éblouissante de gloire, assise sur un autel ; elle tenait un jeune enfant, qu'elle penchait avec amour sur son sein. La Sybille montra cette vision au César, étonné. Pendant qu'il la considérait attentivement, une voix inconnue ébranla les murs du palais, et on entendit ces paroles : " C'est ici l'autel du Roi des cieux. " Alors les cheveux de la Prêtresse se hérissèrent, l'inspiration gonfla sa poitrine ; se dressant en face de l'empereur avec une majesté surhumaine, elle lui dit : " Puissant César, cet Enfant est plus grand que toi, c'est lui qu'il faut adorer. " Auguste tomba à genoux, plein d'une indicible terreur ; il offrit de l'encens à l'Enfant céleste et défendit qu'on lui donnât jamais à lui-même le nom de Dieu (1).

La chambre secrète du palais des empereurs où se passait cette scène est devenue l'église d'*Ara Cœli* (autel du ciel) en l'honneur de la très pure Vierge. Deux des colonnes, faites avec les éperons des vais-

(1) Les Heures enluminées du moyen âge avaient presque toujours ce sujet représenté parmi leurs miniatures.

seaux d'Antoine pris à Actium, supportent maintenant la voûte d'un édifice dédié à Marie. La Fille de David a triomphé des fils des Césars.

Or, lorsque le Dieu et le temple, Jupiter et l'édifice capitolin eurent cessé d'être, quelques moines se mirent à l'œuvre ; ils apportèrent du Quirinal des blocs de marbre du temple de Romulus, et en firent un escalier de cent vingt-quatre marches, qui montait jusqu'au faite du Capitole ; puis au-dessus de ces majestueux gradins ils relevèrent les colonnes qu'ils avaient trouvées çà et là gisantes parmi les ruines ; l'une d'elles avait soutenu la voûte de la chambre des empereurs, et assisté, témoin muet, aux orgies de Néron et de Tibère. Désormais elle ne devait plus entendre que de pieux cantiques, car tous ces glorieux vestiges des temples et des palais de l'antiquité devinrent l'ornement d'une église, que les moines placèrent sous le vocable de la Vierge, et à laquelle ils donnèrent le nom d'Autel du Ciel, *Ara Cœli*.

L'église d'*Ara Cœli* est une des vingt grandes abbayes de Rome ; elle appartient aux Franciscains (1) ; on y conserve l'autel rustique qui, suivant la tradition, fut consacré par saint Anaclét, et dont la

(1) Le Couvent d'*Ara Cœli*, avec cette église (une des plus célèbres de Rome), a servi, durant des siècles, de Maison-Mère à l'Ordre de Saint-François. La Révolution les en a chassés, dans ces dernières années : le Couvent a été converti en Casernes ; la célèbre église, où l'on conserve le Tombeau de sainte Hélène, la Mère du premier Empereur Chrétien, est encore desservie par les Enfants du Patriarcat d'Assise, à qui on a permis de bâtir quelques étroites cellules en bois, à côté de l'antique Sanctuaire. La résidence du Ministre Général et de tout le Conseil de l'Ordre, qui consistait en une ancienne tour, bâtie par les Pontifes Romains et à laquelle étaient attachés des souvenirs précieux, a été démolie, sans égard ni pour l'histoire ni pour la religion, par ordre du Gouvernement spoliateur, pour planter sur ses ruines une statue à Victor-Emmanuel !

petite coupole est soutenue par des colonnes d'albâtre oriental.

Chaque année, à l'époque de Noël, on expose à *Ara Cœli* la célèbre petite statue miraculeuse de l'Enfant Jésus (*il Santo Bambino*) vêtue de soie et de riches dentelles..... De pieux exercices accompagnent cette solennité, et le sermon est prêché par un enfant ; car c'est la fête des enfants. Il y a un charme infini dans la pureté de cette voix qui enseigne la vérité aux docteurs, comme Jésus dans le Temple, et dans l'incertitude même de ces inflexions où tout respire l'innocence et la candeur (1).

La première des églises de Rome dédiées à la Vierge porte encore aujourd'hui le titre de l'ontaine d'Huile, *Fons Olei*. Elle fut consacrée par saint Calixte, dès le IIIe siècle, dans l'ancienne *Taberna meritoria*, lieu célèbre chez les auteurs païens eux-mêmes par le prodige que nous allons raconter.

Le livre d'Or, qui renfermait les destinées de Rome, contenait cette prédiction : " Quand l'huile jaillira de la fontaine, on verra paraître le Sauveur." Le jour même où dans la crèche de Bethléem la Vierge Marie mit au monde son divin Fils, on vit à Rome une des fontaines qui arrosaient la ville ne porter au Tibre que des flots d'une huile pure et limpide. Durant vingt-quatre heures la source miraculeuse coula en abondance et ne tarit qu'avec la fin de cette journée de bénédiction. En mémoire de cet événement, les chrétiens élevèrent l'église dont nous venons de parler et qui porte le nom de Sainte-Marie du Tibre.

(1) *Rome chrétienne*, par M. Eugène de la Gournerie, tome I.

III

Reliques Insignes

LA VRAIE CROIX

Invention de la Sainte Croix (suite et fin).—
L'auteur reprend sa narration à l'année XXI de Constantin.

“ La même année, l'empereur Constantin envoya à Jérusalem la bienheureuse Hélène avec une forte somme d'argent, pour rechercher la Croix vivifiante du Sauveur. Le patriarche alla au-devant de l'impératrice, lui rendit les honneurs qui lui étaient dus, puis se retira avec elle loin de la vie bruyante des courtisans ; et là, au milieu de jeûnes et de ferventes prières, il s'occupa de la recherche du bois tant désiré.

Après ces actes préparatoires, un signe du ciel indiqua enfin à Macaire un lieu où avaient été érigés un temple et une statue à l'impure Vénus : Hélène, impératrice par la grâce de Dieu, usant de son pouvoir royal, employa une foule d'ouvriers à fouiller complètement l'endroit désigné ; elle fit enlever toutes les démolitions, et le débarrassa des constructions qu'Ælius Adrien y avait élevées à grands frais. On découvrit bientôt le saint Sépulcre et le lieu du Calvaire ; et près de là, à l'orient, on retira trois Croix. Des recherches plus minutieuses firent trouver aussi des clous ; puis, quand tous se demandaient avec anxiété quelle pouvait être la Croix de Notre-Seigneur, et que la bienheureuse Hélène était, à ce sujet, accablée d'un profond chagrin, la foi de l'évêque Macaire, dont

le nom seul exprime la béatitude, leva tous les doutes. Il fit approcher ces trois Croix d'une dame illustre, dont la vie ne laissait plus d'espoir, et qui était déjà à l'agonie ; il reconnut ainsi celle du Seigneur ; car, dès que la mourante fut à l'ombre de la vraie Croix, quoiqu'elle fût privée de souffle et de mouvement, poussée par une force divine, elle tressaillit et rendit grâce à Dieu à haute voix. La très pieuse Hélène, toute tremblante et bondissant de joie, ayant enlevé la Croix vivifiante, en porta une partie avec les clous à son fils, et donna le reste, enfermé dans une cassette d'argent, à l'évêque Macaire, comme un monument pour la postérité. Elle fit élever une église sur le saint Sépulcre et le Calvaire ; une autre, au nom de son fils, à l'endroit où la Croix vivifiante avait été trouvée ; d'autres, enfin, à Bethléem et sur le mont des Oliviers ; puis elle revint auprès du très illustre Constantin. »

Tous ces faits sont actuellement dans le domaine de l'histoire.

Exaltation de la Sainte Croix. — L'objet précis de cette fête constitue une question encore pendante. Pellicia, que nous prenons ici pour guide, penche vers le sentiment de ceux qui supposent qu'elle a été instituée en mémoire de la vision de Constantin. Ce qu'il y a de certain, du moins, c'est qu'elle est mentionnée par des écrivains du IV^e siècle,..... saint Chrysostôme atteste que de son temps l'Église fêtait, au 14 septembre, *la mémoire de la Croix*. Saint Euthémios, patriarche de Constantinople, au VI^e siècle, en parle ouvertement aussi.

Le Bréviaire Romain rappelle, au 14 septembre, l'origine de la fête de l'Exaltation de la Sainte Croix, telle qu'on la célèbre aujourd'hui dans l'Eglise Catholique.

La malédiction qui semblait attachée à Jérusalem ne permit pas que la Croix y fût longtemps en paix. En effet, Chosroës, roi des Perses, faisant la guerre à Phocas (614), puis à Héraclius, s'empara de cette ville, l'incendia, vendit aux Juifs, comme esclaves, des chrétiens prisonniers, et, pour comble de misère, il prit la vraie Croix, le plus beau trophée que les Perses aient pu nous enlever, et la porta à Chresphonte, ville située sur le Tigre.

La Croix, quoique captive, fut traitée par ses ennemis avec de grands honneurs; Suidas, dans la *Vie d'Héraclius*, atteste que Chosroës n'osa pas l'ôter du coffre où elle était renfermée. La fortune des armes ayant changé, Héraclius obligea Siroë, fils de Chosroës, pour prix de la paix qu'il lui accordait, de lui restituer la vraie Croix, qui revint en 628, intacte et dans le même reliquaire où l'avait placée sainte Hélène.

Héraclius fit frapper, en commémoration de ce triomphe, une médaille sur laquelle on voyait d'un côté son image et de l'autre celle de la Croix heureusement reconquise. Il reporta lui-même cette précieuse Relique dans l'Eglise de Jérusalem, sur le Calvaire, nu-pieds et couvert d'un habit d'ouvrier."

Elle n'y resta pas longtemps, et par elle commença la diffusion des Reliques destinées, comme la Religion,

dont elles sont les témoins, à se répandre dans le monde entier, entourées, dès l'origine, de la vénération de tous les peuples.

 IV

FAVEURS OBTENUES.

St-Boniface de Shawénégan, 6 mars 1896.

Au Rév. M. DUGUAY, ptre., Gérant...

Mon bien cher Confrère,

Voulez-vous avoir la bonté de publier dans les Annales du T. S. Rosaire les deux faveurs suivantes :

Au mois de mars 1895, je tombai assez gravement malade. J'ai suivi le traitement d'un médecin pendant deux à trois mois, lequel m'a un peu soulagée. Au mois de juin, ma maladie s'étant aggravée de manière à m'inspirer des craintes, je fis appeler un second médecin en consultation, dont le résultat laissait peu d'espoir sur ma guérison. Alors je m'adressai à N.-D. du Saint Rosaire. J'ai fait plusieurs neuvaines en son honneur, lesquelles ont été suivies d'un pèlerinage au Sanctuaire du Cap, avec promesse de faire publier ma guérison si la Sainte Vierge me l'obtenait. Aujourd'hui je suis bien mieux ; sans être complètement guérie je suis hors de danger, et j'ai le ferme espoir que N.-D. du Saint Rosaire achèvera de me guérir complètement.—Dame J. G.

—Ayant été atteinte pendant plusieurs années de violents maux de tête, j'ai promis que si la Sainte Vierge faisait disparaître mon mal, je le ferai publier dans les Annales. Après avoir beaucoup prié N.-D. du Saint Rosaire, j'ai constaté que j'avais été guérie par son entremise. Amour et reconnaissance à N.-D. du Saint Rosaire !—Dame Vve J.-BTE G.

TÉL. GRAVEL, ptre.

Louiseville, 11 mars 1896.

Il y a deux ans, mon mari souffrait beaucoup d'une jambe. Notre habile médecin, M. H., lui a appliqué les *éguilles* sept à huit fois. Voyant les cruelles souffrances qu'il endurait, je promis de faire inscrire sa guérison dans les Annales, si N.-D. du T. S. Rosaire la lui obtenait, sans autre application ; et il a été parfaitement guéri.

Dame DELPHIS LAMPFOND.

Avec certificat du Rév. M. A. GAUTHIER, ptre.

St-Stanislas, 19 mars 1896.

Cher Monsieur DUGUAY,

Le neuf janvier dernier, un de mes plus notables paroissiens reçut un coup de pied de cheval qui lui défonça la tempe. Je fus appelé aussitôt, ainsi que le médecin. Je lui administrai, en toute hâte, les derniers sacrements : le médecin n'avait que peu d'espoir de le conserver à la vie durant quelques jours. Son épouse éplorée promit à N.-D. du T. S. Rosaire de faire trois neuvaines de chapelets, avec sa famille,

pour obtenir sa guérison, ajoutant qu'elle ferait publier cette guérison sur les Annales du T. S. Rosaire, si elle l'obtenait. Madame Uldoric Trudel a tenu sa promesse et la Sainte Vierge a tenu la sienne de ne jamais refuser d'exaucer ceux qui ont recours à Elle. Sept semaines après le coup, M. Uldoric Trudel pouvait sortir de sa maison et surveiller les travaux de sa ferme.

J. E. R. CAISSE, ptre,
Curé de St-Stanislas.

Les guérisons suivantes ont été obtenues par l'usage des ROSES BÉNITES :

ST-LÉON : Mon petit garçon, âgé de 9 ans, était occupé à charroyer du fumier avec son frère. En chargeant la voiture, voilà que la fourche de fer, on ne sait trop comment, va se planter dans le visage du petit, tout près de l'œil. Le pauvre enfant arrive à moi, en criant : "Maman, je vais mourir ; maman, je vais mourir !" Le sang coulait en si grande abondance, que j'étais incapable de rien distinguer dans sa blessure. Je lui répondis pour tâcher de le calmer : "Ne dis rien, mon enfant, ne dis rien, on va t'appliquer des *Roses Bénites*." A peine les *Roses Bénites* ont-elles touché la plaie que le sang s'est arrêté net ! J'ai promis de le publier dans les Annales et ensuite d'aller moi-même avec mon petit garçon au Cap de la Magdeleine remercier la Sainte Vierge dans son Sanctuaire.— Dame E. M.

CAP DE LA MADELEINE : Une guérison, par l'usage des *Roses Bénites* : M. I. — LOWELL, MASS. : Mon enfant de 8 ans a été guéri de darts vives à la figure, par l'usage des *Roses Bénites* : M. E. B. D. — ST-ALBAN : Un jeune homme guéri, par l'usage des *Roses Bénites*, d'un étourdissement qui le rendait incapable de travailler : UNE ABONNÉE. — STE-ANGÈLE : Dame N. L. a été guérie d'un mal d'yeux, par l'usage des *Roses Bénites*. — Ma petite fille a été guérie *subitement* d'un mal d'oreilles dont elle souffrait beaucoup depuis deux jours, par l'application sur le mal de *Roses Bénites* : UNE ABONNÉE. — SAINT-BARNABÉ : Guérison d'un violent mal d'estomac, obtenue par l'usage des *Roses Bénites* : Dame C. R. — Une jeune fille, atteinte d'une maladie de cerveau, également guérie par l'usage des *Roses Bénites*. — ST-PIERRE-LES-BECCUETS : Deux guérisons éclatantes obtenues par l'application de la Relique du Lieu de la Ste Crèche : UNE ABONNÉE. — DANVILLE : Actions de grâces à N.-D. du Rosaire pour m'avoir guérie des plaies sur les jambes qui me faisaient souffrir et me rendaient inquiète : Dame G. R. — CAP DE LA MADELEINE : Guérison d'un mal inquiétant, par l'usage des *Roses Bénites* : UNE ABONNÉE. — WATERBURG, CONN. : Guérison d'une plaie à la gorge, large de trois doigts, par l'usage des *Roses Bénites* : UNE ABONNÉE. — CAP DE LA MADELEINE : Une personne guérie d'une névralgie à la tête, après une Neuvaine à N.-D. du Rosaire : D. L. — TROIS-RIVIÈRES : Actions de grâces pour la guérison d'une inflammation d'yeux qui me faisait beaucoup souffrir : G. T. — ST-LAMBERT : Dame

R. C. remercie N.-D. du Rosaire pour un grand soulagement dans une maladie déclarée mortelle. Elle espère sa guérison complète.—TROIS-RIVIÈRES : Une guérison : Dame N. G.—SUNCOOK, N. H. : Guérison d'un mal de dents. P. S.—LOWELL : Une tumeur guérie subitement : Dame D. H.—Deux faveurs : M. G.—Deux faveurs : X.—ST-ALBAN : Une faveur.—ST-AURICE : Mon enfant malade depuis cinq mois fut guéri d'un mal d'yeux affreux à la suite d'un pèlerinage : Dame Ls. LEBLANC—CHAMPLAIN : Dame C. D. guérie d'un mal de hanche, dont elle souffrait depuis longtemps, à la suite d'un pèlerinage au Cap.—IRON MOUNTAIN : Mon mari a été guéri d'une inflammation de poumons. Le docteur avait peu d'espoir et notre Pasteur disait qu'il faudrait un miracle. Si c'est un miracle, N.-D. du Rosaire l'a opéré complètement : J. BARD.—ST-ÉPHREM DE TRING : Une personne dont la santé a été gravement compromise par une peine d'esprit, a recouvré la paix intérieure par la pieuse invocation de N.-D. du T. S. Rosaire.—ST-LÉON : Guérison d'une maladie dangereuse : Dame E. M.—POINTE-DU-LAC : Une Abonnée guérie d'une maladie qui la faisait languir depuis près d'un an.—CHAMPLAIN : J'ai été guérie d'une maladie très grave après avoir fait la promesse de faire dire une grand'messe et de faire publier ma guérison dans les Annales du T. S. Rosaire. Je ne puis assez remercier cette bonne Mère pour une aussi grande faveur : C. B. D.—WATERBURY, CONN. : J'ai été guérie d'un mal de tête nerveux que j'avais presque constamment depuis

au delà de deux ans, et un point de côté que j'avais depuis l'automne dernier : Dame MONIQUE D.—COUTES, N. Y. : J'étais souffrante depuis trois ans. Je suis restée seulement un peu faible. Toute douleur a complètement disparu par le seul usage des *Roses Bénites* : Dame PIERRE BENOIT.—ST-PIERRE-LES-BECQUETS : Un jeune homme de 20 ans guéri par l'usage des *Roses Bénites* d'un mal aux genoux, réputé incurable, et qu'il avait contracté par suite d'un grave accident dans les chantiers : L. G.—STE-ANNE DE LA PÉRADE :—Plusieurs guérisons obtenues par l'usage des *Roses Bénites* : UN AB. ET UNE AB.—STE-FLORE : Guérison instantanée d'un mal de dents intolérable : S. L.—GENTILLY : Ma mère était à l'article de la mort. N.-D. du Rosaire l'a ramenée à une guérison presque complète : Dame G. B.—ST-TITE : Guérison extraordinaire obtenue à la suite d'un pèlerinage au Cap : Dame D. C.—BÉCANCOUR : Guérison de diverses douleurs à la tête : Dame P. D.—ST-JEAN, QUÉBEC : Guérison d'une personne en danger, dans une grave maladie : UNE ABONNÉE.—LA POINTE-DU LAC : J'ai obtenu la guérison de douleurs névralgiques dans le dos qui me faisaient souffrir le martyr : E. D.—VICTORIAVILLE : Dame J. A. F. guérie d'une maladie dont elle se ressentait depuis 20 ans.—GRONDINES : La guérison d'un enfant : Dame C. S. C.—LOWELL, MASS. : V. G. H. guéri d'une bronchite dont il souffrait depuis : 0 ans.—HOCHELAGA : Action de grâces pour la guérison de mon mari : Dame D. C.—ST-AURICE : Guérison de ma mère d'une maladie très grave, avec promesse d'insertion

dans les Annales et la récitation de *neuf* Rosaïres. —
Mon petit garçon, âgé de 3 ans et 3 mois, a été guéri
complètement de ses convulsions fréquentes : Dame
F. E. B.—GENTILLY : Ma petite fille de 5 ans souffrait
d'une enflure au cou, depuis 3 mois : elle a été guérie
par l'intercession de N.-D. du T. S. Rosaire : F. E. B.

Un grand nombre d'autres faveurs spirituelles et
temporelles ont été obtenues par l'intercession de
N.-D. du T. S. Rosaire.

Imprimatur

† L. F., Evêque des Trois-Rivières.

CANTIQUES

A

N.-D. DU T. S. ROSAIRE

A

L'USAGE DES PELERINS

AU

SANCTUAIRE DU CAP

En vente, au Cap, chez le Gérant des Annales, à 5 cents, l'unité, le port en sus.

A V I S

AUX

SECRETAIRES-TRESORIERES DES MUNICIPALITES

On trouvera chez le soussigné toutes les formules de **BLANCS DE COUR** en usage et nécessaires aux Secrétaires-Trésoriers des Municipalités, Magistrats de District, etc.

BLANCS pour Avocats, Notaires, Juges de Paix, Huissiers, etc., etc.

Aussi : Blancs de Role d'Evaluation, Role de Perception, Listes des Electeurs Parlementaires, etc., etc.

Spécialités : Impressions et reliures de luxe, musique et plain-chant.

Prix spéciaux pour la reliure des Annales du Tres Saint Rosaire.

LEGER BROUSSEAU,

11 et 13, Rue Buade, Québec.

AVIS

(Pour simplifier la Correspondance).

PAIEMENT DES ABONNEMENTS.—Nous acceptons en paiement des Abonnements aux *Annales*, les *Timbres-Poste* du Canada, pour tout montant au-dessous d'une Piastre.

TARIF DES HONORAIRES DE MESSES.—Le Tarif des Honoraires de Messes au Cap, pour les deux églises (l'église de Ste-Marie Madeleine et le Sanctuaire du T. S. Rosaire) est :

1° De 50 cents pour les Messes Basses :

2° De \$3.00 pour les Grand'Messes.

LE MOIS DU T. S. ROSAIRE, ILLUSTRÉ

PAR LE R. P. FRÉDÉRIC O. S. F.

EN VENTE :

AU CAP : chez M. le Gérant des *Annales*.

AUX TROIS-RIVIÈRES : chez M. Ayotte, Libraire.

PRIX:

Broché : **15** centins : par la malle : **20** centins.

Relié, tranche Rouge : **25** centins : par la malle : **30** centins.

Nota.—Pour Paiement, nous acceptons les *Timbres-Poste* du Canada.